Relations RELOTIONS

En Inde, la population frappée par de graves crises écologiques

Pradeep W. K.

Numéro 805, novembre-décembre 2019

URI: https://id.erudit.org/iderudit/92013ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé) 1929-3097 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

K., P. W. (2019). En Inde, la population frappée par de graves crises écologiques. *Relations*, (805), 31–33.

Tous droits réservés © Relations, 2019

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/





EN INDE, LA POPULATION FRAPPÉE PAR DE GRAVES CRISES ÉCOLOGIQUES

Les changements climatiques et la rapacité des multinationales affectent durement ce pays réputé pour sa riche biodiversité.

Pradeep W. K.

L'auteur, jésuite indien, étudie à Paris

Inde est un pays d'une grande diversité non seulement sur le plan culturel et linguistique, mais aussi sur les plans géographique et climatique, comme en témoignent ses forêts tropicales, ses régions arides, ses plateaux et ses montagnes couvertes d'arbres et de neige, entre autres. Bien qu'elle ne représente que 2,4% de la surface émergée de la planète, l'Inde est classée parmi les régions du monde dites de mégabiodiversité où se concentrent un nombre élevé d'espèces végétales et animales. Le pays abrite en effet 8% des espèces répertoriées dans le monde, dont 96 000 espèces animales et 47 000 espèces florales. Quatre des trente-six zones critiques de biodiversité du globe s'y trouvent, en tout ou en partie, à savoir l'Himalaya, les Ghâts occidentaux, l'Indo-Birmanie et le Sundaland (qui inclut les îles indiennes Nicobar). Selon l'ONG Conservation International, une zone critique de biodiversité est une région riche en biodiversité mais menacée; elle doit avoir perdu au moins 70% de son habitat original et contenir au moins 1500 espèces de plantes vasculaires endémiques (soit plus de 0,5% du total mondial).

La formule sanscrit « Vasudhaiva Kutumbakam » (« Le monde est une seule famille ») résume bien le lien particulier qui unit l'humanité, la nature et le divin, dans la culture indienne. Le respect de la nature, qui fait partie de l'ethos indien depuis des millénaires, se manifeste entre autres par de nombreuses fêtes l'honorant. Il ne repose pas sur une stratégie de survie, mais émane plutôt d'une compréhension profonde du fait que la relation de l'être humain avec le monde est un élément constitutif de la condition humaine. Bien avant que le concept moderne de réserve forestière ait été créé, les peuples de l'Inde avaient déjà des forêts sacrées, où l'entrée et l'activité humaines étaient interdites. Ce système existe encore aujourd'hui, en particulier dans les zones tribales du pays.

La législation indienne

En ce qui concerne l'application des lois environnementales, le gouvernement central et les gouvernements des États (l'Union indienne est constituée de 29 États) ont une



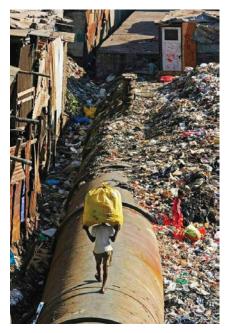
responsabilité partagée. La première mesure législative de l'Inde, après son indépendance, a été le *Wildlife Protection Act*, en 1972 – adopté en réponse à la Déclaration de la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain, à laquelle avait participé la première ministre de l'époque, Indira Gandhi. Cette loi a été suivie d'une série d'autres similaires touchant l'eau, l'air, etc. Par exemple, grâce à la loi sur la forêt (*Forest Act*), de 1980 et à celle sur la biodiversité (*Biodiversity Act*), de 2002, l'étendue de la forêt est passée de 63,9 Mha à 70,6 Mha entre 1980 et 2015, selon les données de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2015 de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

La tragédie de Bhopal – une des pires catastrophes industrielles de l'histoire – a aussi marqué une étape importante. La fuite d'isocyanate de méthyle, qui a eu lieu le 2 décembre 1984 dans l'usine de pesticides Union Carbide India Limited de Bhopal, a causé 3787 morts le jour même, selon les chiffres officiels. Mais c'est sans compter les milliers de décès survenus par la suite ni les nombreuses maladies chroniques dont elle a été la cause, ni encore les dégâts environnementaux qui continuent d'affecter la région. En réaction à cette

AILLEURS

catastrophe, le gouvernement central a adopté en 1986 la loi sur la protection environnementale (*Environmental Protection Act*), l'une des législations environnementales les plus complètes en comparaison aux lois fragmentaires votées jusque-là, qui concernait soit l'eau, soit l'air, soit la forêt, etc. Elle tient compte des interrelations fondamentales de ces différents éléments de la nature entre eux et entre les êtres humains et les autres organismes vivants.

Cependant, malgré de telles mesures, les pratiques économiques de multinationales qui profitent à une minorité des classes privilégiées conduisent le pays à des crises environnementales et sociales. Parmi celles-ci, mentionnons-en trois qui nécessitent une action immédiate de la part des autorités et des citoyens.



Pollution par les déchets en Inde. Photo: John Davison/Flickr

La crise de l'eau

L'Inde doit faire face à la fois aux sécheresses et aux inondations. La sécheresse est un phénomène indissociable de la température. En juin 2019, la mégapole de Delhi a connu une température record de 48 °C, et la ville de Churu au Rajasthan, une température de 50,8 °C. Selon les données du Système de détection anticipée des sécheresses, 54,3% de la superficie de l'Inde était confrontée à la sécheresse à la fin juin 2019, une situation d'autant plus alarmante qu'elle se produit pendant la saison des moussons alors que le pays est censé avoir reçu suffisamment de pluies pour les semailles qui ont lieu pendant cette période. Par exemple, dans l'État du Karnataka, dans le sud-ouest de l'Inde (67 millions d'habitants), 80% des districts ont été déclarés «région affectée par la sécheresse», et au Maharashtra dans le centre-ouest (123 millions d'habitants), 72% des districts l'ont été. Selon le rapport de la National Institution for Transforming India, en 2018, 600 millions de personnes en Inde étaient confrontées à un stress hydrique extrême; 75% des ménages n'avaient pas d'eau potable sur place et 70% des sources d'eau disponibles étaient contaminées. Le pays se classe ainsi au 120e rang sur 122 dans l'Indice de qualité des eaux. Situation absurde: l'Inde est le 3e exportateur d'eau souterraine du monde!

En ce qui concerne les inondations, si elles sont très régulières dans des endroits comme Mumbai, Chennai et les plaines du Gange et du Brahmaputra, elles se produisent de plus en plus de manière inhabituelle dans d'autres régions. L'an dernier, par exemple, près de 500 personnes ont perdu la vie et plus d'un million ont été déplacées au Kerala à cause des inondations. En 2019, les chutes abondantes de pluie en juillet et en août ont touché dix États, causant plus de 200 morts et entraînant le déplacement de plus d'un million de personnes. D'après les experts, la raison principale de ces inondations, outre les pluies anor-

males, est la mauvaise planification urbaine, notamment les constructions anarchiques d'habitations. Malgré les droits garantis par la Constitution indienne, la discrimination fondée sur le statut socioéconomique et sur les castes - dans les régions de cultures védiques - hante l'Inde, surtout pendant les périodes de stress climatique. Les personnes qui souffrent le plus sont celles des couches sociales inférieures. Dans l'État d'Assam, par exemple, une région sujette aux inondations située à l'extrême est du pays, les membres des castes inférieures sont souvent exclus des efforts de secours et d'indemnisation. Dans la région de Saurashtra, sujette quant à elle à la sécheresse et située à l'extrême ouest du pays dans l'État du Gujarat, les membres des castes inférieures n'ont pas accès à l'eau du fleuve Narmada,

la seule source d'eau potable de la région. Le quotidien *India Today* a rapporté (le 2 juillet 2019) que dans l'Uttar Pradesh, dans le nord de l'Inde, les camions citernes transportant de l'eau sont envoyés principalement dans les villages des castes supérieures et que les Dalits (les «Intouchables»), au plus bas dans l'échelle du système de castes, ne sont même pas autorisés à toucher les pompes à eau installées dans les zones des castes supérieures. Parfois, ils doivent marcher jusqu'à 8 km à la recherche d'eau potable. Chez les Dalits, ce sont les femmes qui sont les plus touchées, car ce sont elles qui sont chargées de chercher de l'eau pour les besoins domestiques.

Forêts et déplacements

Pour ce qui est des forêts, de nombreuses zones forestières ont été déclarées propriété de l'État à l'époque coloniale, et ce, non pas pour les protéger, mais pour en avoir le contrôle et accroître les profits. Cela a mis en danger la vie de milliers de personnes appartenant à différents peuples indigènes (comme aujourd'hui en Amazonie) qui vivaient traditionnellement dans ces zones depuis des siècles. Non seulement ces populations dépendaient-elles entièrement de ces ressources, mais, grâce à leurs savoirs traditionnels, elles maintenaient également l'équilibre intérieur de ces forêts avec des règles précises d'utilisation et de conservation de la nature.

Pour remédier à cette injustice historique, le gouvernement central a adopté, en 2006, la loi sur la protection des tribus et autres habitants des forêts (*Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers Act*), qui leur a rendu leurs droits de gérer les terres forestières et les ressources à l'intérieur des limites des villages. En vertu de cette loi, les personnes qui résident traditionnellement dans les terres forestières depuis plus de 75 ans et/ou qui dépendent traditionnellement des produits forestiers pour leur subsistance ont un droit reconnu légalement sur les

AILLEURS

terres de ces régions. Pourtant, en 2008, un certain nombre de personnes, surtout des agents forestiers, ont signé une pétition contestant la validité de cette loi, affirmant qu'elle favorisait la déforestation. En outre, les signataires exigeaient l'expulsion de ceux et celles dont les revendications territoriales avaient été rejetées devant les tribunaux. Il semble que cette contestation des agents forestiers avait pour but de reprendre le contrôle des forêts qu'ils ont exploitées illégalement durant des décennies en toute impunité. Malheureusement, le 13 février 2019, la Cour suprême a statué que les gouvernements des États devaient effectivement expulser, avant le 27 juillet dernier, plus de 1,2 million de ménages de 17 États, dont le droit d'habiter ces terres n'a pas été reconnu. Et comme les gouvernements de certains États n'ont pas encore donné la liste des personnes à expulser, il est possible que beaucoup d'autres s'ajoutent. Où et comment ces centaines de milliers de personnes survivront-elles après cette migration forcée et involontaire? Nul ne le sait.

Exploitation et pollution

Un autre problème majeur est l'assouplissement des procédures d'autorisation environnementale pour les grands projets de construction et les industries qui non seulement détruisent les forêts et exploitent à outrance les ressources naturelles, mais aussi produisent une grande quantité de déchets et de polluants. Récemment, au nom du développement économique et des liens avec les multinationales, le gouvernement central a affaibli la portée de législations



Jour de lessive dans un bidonville pollué de l'Inde. Photo: John Davison/Flickr

environnementales comme le *Wildlife Protection Act* de 1972 et le *Land Acquisition Act* de 2013. Dorénavant, le nombre de jours pour obtenir une autorisation environnementale est réduit à 190 au lieu de 600, et l'étude d'impact environnemental qui devait évaluer les conséquences des projets sur l'environnement et sur les communautés locales est réduite à un simple «rite de passage» auquel les entreprises sont soumises pour obtenir automatiquement l'autorisation d'aller de l'avant.

Par ailleurs, pour contrecarrer toute contestation de projets, certains changements ont été introduits en 2017 dans la composition et le fonctionnement du National Green Tribunal (NGT), institué en 2010, afin de permettre un «règlement efficace et rapide des affaires relatives à la protection de l'environnement et à la conservation des forêts et autres ressources naturelles». L'autonomie du NGT a ainsi été affaiblie. Outre son président, qui est recommandé par un groupe dirigé par le président de la Cour suprême ou son délégué, les quatre membres qui composent le tribunal seront dorénavant recommandés par le gouvernement, laissant planer une possible instrumentalisation ou ingérence politique. Cette édulcoration de la loi est choquante. En 2010, l'Inde était classée au 123e rang de l'Indice de performance environnementale sur les 163 pays considérés; en 2018, elle se situe au 177^e rang sur 180! Selon une étude réalisée par le IQAir Group et Greenpeace en 2018, basée sur des données provenant de 3000 villes de 73 pays, 22 des 30 villes les plus polluées se trouvent en Inde. Ce n'est vraiment pas d'un relâchement de la protection de l'environnement dont l'Inde a besoin, mais d'un resserrement majeur.

La loi ne suffit pas

Dotée de richesses naturelles exceptionnelles, de savoirs et de pratiques traditionnelles remarquables, l'Inde s'est dotée au fil des ans d'importants mécanismes institutionnels qui favorisent une saine gestion de l'environnement et un développement écoresponsable. Mais en même temps, elle fait face à une forte augmentation du nombre de crises environnementales causées par les changements climatiques et les pratiques prédatrices des multinationales, qui menacent de plus en plus les conditions d'existence des humains, de la flore et de la faune. Cet état des choses est à la fois un rappel de l'importance des relations de respect et de bienveillance qui doivent être entretenues à l'égard de la nature – encore très présentes dans la population indienne - et un avertissement quant aux probables catastrophes à venir si nous relâchons notre attention. Les lois et les règles ne suffisent pas. Comme le dit le pape François dans Laudato si', « nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres».